

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> Département l'Aveyron		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>  <b>COMMUNE DE VERRIERES - 2024-23</b> Séance du 04 JUIN 2024
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le quatre juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

**Présents** : Mrs ARGUEL- CHAUCHARD -JEANJEAN-UNAL

Mmes BOYER-CALVI-DUCHESNE-PALUCH

**Absents** : M. TOURIN et Mme THARREAU

**Secrétaire de séance**: Mme PALUCH

**OBJET : Adhésion centrale d'achat du SMICA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération n°20231019\_2 du SMICA et portant création d'une centrale d'achat,  
Vu les Conditions Générales de Recours à la centrale d'achat,

Monsieur le Maire de VERRIERES expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,  
Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,  
Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,  
Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ADHERE** à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics.

**APPROUVE** les conditions de recours de la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**S'ENGAGE** à verser les frais de gestion à hauteur de 5% de chaque commande passée fixés annuellement par la Centrale d'Achat.

Accusé de réception en préfecture

012-211202916-20240604-20240604\_23-DE

Reçu le 06/06/2024

**DELEGUE** Monsieur MOURIES Jérôme en sa qualité de Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion,

Fait et délibéré à VERRIERES

Les jours mois et an susdits

LE MAIRE :  
MOURIES Jérôme

The image shows a collection of handwritten signatures in black and blue ink. In the center, there is a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VERRIERES' with a coat of arms in the center. A signature in black ink is written over the stamp. To the right, there is a signature in blue ink. Below the stamp, there is another signature in blue ink. To the left of the stamp, there are several other signatures in black ink, some of which are partially obscured or overlapping.



## FORMULAIRE D'ADHESION CENTRALE D'ACHAT

(Formulaire à transmettre par voie numérique à [centrale-achat@smica.fr](mailto:centrale-achat@smica.fr))

Par la présente, je soussigné M. MOURIES Sérome, en ma qualité de

Maire, dument habilité par la délibération N° 23 du 4/06/24

, atteste adhérer au nom

de VERBIERES à la Centrale d'Achat du SMICA et

accepte les conditions générales de recours (CGR) à cette Centrale d'Achat.

Je prends acte que cette adhésion ne m'engage pas à passer commande, conformément au 7.1 des Conditions générales de recours à la Centrale d'achat du SMICA et qu'elle est valable jusqu'au 1er janvier de l'année suivant la transmission du formulaire, et sera ensuite tacitement reconduite par période annuelle.

Fait à Verrières

Nom prénom fonction :

LE MAIRE  
MOURIES Sérome

Le 4/06/2024

Signature et cachet :



Coordonnées du contact technique [ces coordonnées seront utilisées pour recevoir les communications, informations, documents de la Centrale d'Achat, à charge pour ce contact de retransférer les informations aux personnes compétentes].

Nom Prénom : MOURIES Sérome

Fonction : Maire

Adresse mail de contact : maire-verrieres12@orange.fr

En cas de changement de contact technique, l'adhérent s'engage à en faire part, par écrit au Président du SMICA.